

# Groupement Hippique de l'Ouest Asbl.

## Règlement d'Ordre Intérieur

Approuvé par le C.A.

	chapitre
Avant programmes : dépôt	I
Bureau : rôles	2
CA GHO organisateur	3
Challenges	4
Grille des points du challenge CSO com 3	5
Championnats : Désignation des organisateurs	6
Championnats : gestion financière	7
Championnats : grille des prix	8
Chronomètre : usage	9
Concours : limitation d'organisation	10
Concours : nombre par saison	11
Défraiement des officiels ou chargés de mission	12
Gains des cavaliers	13
Défaut de licence ou d'immatriculation	14
Hors Classement	
Grand Prix et Petit Grand Prix.	15
Immatriculation	16
Inscription NON Equibel	17
Inscription : date de clôture	18
Inscription : remboursement	19
Juges de CSO	20
Pony Trophy	21
Puce électronique : usage	22
Service de secours	23
CSO : Wild Cards	24

I. Avant programmes

En l'absence de l'information de l'avant programme communiquée par l'organisateur, cette démarche l'avant – programme type correspondant sera utilisé.

Dressage

0	Accueil	Prépa brevet	Maximum Etrier D'argent	OUI - NON
1	Accueil		« 02 »	OUI - NON
2	E 5		« 02 »	OUI - NON
3	E 7		« 02 »	OUI - NON
4	E 5 ou E 7 niv 0		D03 min	Dépend du choix du n°8
5	E 5 ou E 7 poneys	Challenge C01/D03	« 02 » & D03 min	Idem choix du n° 8
6	A 6 ou A 7 poneys	Challenge	D03 min	Idem choix du n° 9
7	L6 ou L7 N2 poneys	Challenge	D03 min	Idem choix du n° II
8	E 5 ou E 7 niv I		D03 min	E 5 ou E 7
9	A 6 ou A 7 niv I	Challenge	D03 min	A 6 ou A 7
10	A 6 ou A 7 niv 2		D03 min	Idem choix du n° 9
11	L 6 ou L 7 niv 2	Challenge	D03 min	L 6 ou L 7
12	L 6 ou L 7 niv 3		D03 min	Idem choix du n° II
13	M 3 ou M 4 niv 3	Challenge	D03 min	L 6 ou L 7
14	4 ans	40 x 20	D03 min	OUI - NON
15	5 ans ancien texte	40 x 20	D03 min	OUI - NON
16	R. L. Musique niv 2	40 x 20	D03 min	OUI - NON
17	R. L. Musique niv 3	40 x 20	D03 min	OUI - NON

CSO

<u>CSR</u>				
1	60 clear round	Bar A BSC / FEI 238 I.I.	Poneys 70	Bar A BSC
2	Poneys 70		70	/ FEI 238 I.I.
3	70		Poneys 80	
4	Poneys 80		80 licence J03	
5	80 licence J03		80 « 02 »	
6	80 « 02 »		Poneys 90	
7	Poneys 90		90	
8	90		Poneys 100	
9	Poneys 100		100	
10	100			

Circuit

1	70	Bar A BSC	80	Bar A BSC
2	80	/ FEI 238 I.I.	90	/ FEI 238 I.I.
5	4 ans		4 ans	
6	5 ans tardifs		5 ans tardifs	
7	90		5 ans	
8	5 ans		105	Bar A BSC
9	6 ans	Bar A BSC	6 ans	Bar A BAC
10	7 ans		7 ans	
II	105	Bar A BAC FEI 238-I-2	115	

## Com3

1	80	Bar A BSC/ FEI 238 I.I.	80	Bar A BSC/ FEI 238 I.I.	90	
2	90		90		100	
3	100		100		120	
4	120		110		110	
5	110		120		115	

**Com3 +**

1	90	
2	100	
3	125	G.P.
4	110	

**2. Rôles des membres du bureau**

Le bureau du G.H.O. est constitué d'un président, d'un vice-président, d'un directeur sportif, d'un trésorier et d'un secrétaire général. Les compétences du bureau sont réparties entre les membres du conseil d'administration qui le constituent : Représentation de l'asbl – Finances – Administration – Sport.

**Le rôle du président : REPRÉSENTATION**

1. Coordonner les activités et représenter le conseil d'administration lors de ces activités ;
2. Assurer les relations publiques, internes et externes ;
3. Représenter de plein droit l'association devant la justice ; pour la signature des contrats, l'embauche du personnel, ...
4. Représenter l'association pour tous les actes engageant l'association à l'égard des tiers ;
5. Faire le rapport moral annuel à l'assemblée générale.

**Le rôle du vice-président.**

Il supplée au président en cas d'absence de celui-ci.

**Le rôle du directeur sportif : GESTION DU SPORT**

1. assurer au sein du bureau l'orientation sportive des activités ;
2. assurer le relais avec les commissions techniques.

**Le rôle du trésorier : GESTION DU PATRIMOINE FINANCIER**

Le trésorier a la responsabilité de gérer le patrimoine financier de l'association.

Il effectue les paiements, perçoit les sommes dues à l'association, prépare le compte de résultat et le bilan présentés à l'assemblée générale annuelle où il rendra compte de sa mission.

**Le rôle du secrétaire général : GESTION ADMINISTRATIVE.**

1. assurer le respect des règlements ;
2. tenir la correspondance de l'association ;
3. être responsable des archives, établir les procès-verbaux des réunions, tenir le registre réglementaire (modification des statuts et changement de composition du conseil d'administration) ;
4. pouvoir jouer un rôle clé dans la communication interne et externe de l'association, par exemple en tenant à jour les fichiers des adhérents, des partenaires, des médias, des fournisseurs... ;
5. diriger le secrétariat administratif du groupement et s'assurer de la mise en œuvre des fonctions incombant au secrétariat d'un groupement régional de la LEWB dont la supervision du personnel mis à la disposition du S.G. du G.H.O. par la LEWB.

**3. Le CA du GHO est organisateur**

Le CA en représentant le GHO, membre effectif de la LEWB, a la possibilité d'organiser des concours officiels.

#### 4. Challenges

CS : Une paire reçoit des points pour ses participations dans TOUTES les classes montées. A la fin, UN seul classement sera autorisé par paire : le meilleur des 2 catégories les plus hautes.

CD : Une paire reçoit des points pour ses participations dans la reprise handicap, si la paire monte de niveau en cours de saison, elle peut continuer son challenge si elle continue à présenter cette reprise.

Challenges 2015	Nombre de manches	Nombre minimum	Prise en compte des	Mode de calcul
CSO Rég poneys 80 – 90 - 100	17	8	10 meilleures manches	Somme des points obtenus : 100-98-96-94-93-...
CSO Com 3 90/100/110/120-125	17	8	10 meilleures manches	Somme des points obtenus : échelle des points en fonction du nbre.
CS Circuit 4, 5 ans	8	/	6 meilleures manches + finale comptant double	Somme des pts obtenus (22 = correct, 15=1faute, 8=2 fautes. 1=+de 2 fautes) diminuée des points de tps accordé dépassé
CS Circuit 6 ans				Somme des points obtenus : 100-95-90-85-84-83-...
CD A, L & Niv 1,2 ,3	17	8	10 meilleures manches	Somme des points obtenus : 100-95-90-85-84-83-...
CD Poneys E	16	7	8	Somme des points obtenus : 100-95-90-85-84-83-...

#### 5. Attribution des points de challenge en CSO Com 3 ATTENTION ERREUR TABLEAU (2014)

	moyenne en 2014	participation au concours du jour en 2015	points attribués aux paires :				
			1ère	2ème	3ème	4ème	
90	62	participation < 30	50	48	46	44	43,...
		30 ≤ participation < 60	75	73	71	69	68,...
		60 ≤ participation	100	98	96	94	93,...
100	70 > 82	participation < 35	50	48	46	44	43,...
		35 ≤ participation < 70	75	73	71	69	68,...
		70 ≤ participation	100	98	96	94	93,...
110	53 > 75	participation < 25	50	48	46	44	43,...
		25 ≤ participation < 50	75	73	71	69	68,...
		50 ≤ participation	100	98	96	94	93,...
120-5	35 > 51	participation < 15	50	48	46	44	43,...
		15 ≤ participation < 35	75	73	71	69	68,...
		35 ≤ participation	100	98	96	94	93,...

#### 6. Championnats : Désignation des organisateurs

Les organisateurs des championnats sont choisis par le CA parmi les cercles s'étant portés candidat lors de la demande de date.

Sauf en l'absence d'autres candidats, le championnat CSO ne pourra être attribué plus de 2 années successives au même endroit.

Le CA organisera les championnats régionaux Inter Cercles 2014 (CSO et CD) en un week end, les gains en liquide, seront remis lors d'une soirée de remise des prix de TOUS les championnats GHO.

#### 7. Championnats : gestion financière

Le GHO prend en charge la totalité des grilles de prix, les cadeaux restant à charge des organisateurs.

Les organisateurs des championnats ne recevront pas de contrepartie.

## 8. Championnats : grille des prix

Championnats CSO	total	1er	2ème	3ème
Poneys	200 €	100 €	60 €	40 €
90	200 €	100 €	60 €	40 €
100	250 €	125 €	75 €	50 €
110	400 €	200 €	120 €	80 €
120	600 €	300 €	200 €	100 €

1.650 €

Championnats CD	total	1er	2ème	3ème
Poneys	200 €	100 €	60 €	40 €
niv I	200 €	100 €	60 €	40 €
niv 2	250 €	125 €	75 €	50 €
niv 3	400 €	200 €	120 €	80 €

1.050 €

Champ. Inter Cercles	total	1ère	2ème	3ème
CSO	900 €	440 €	280 €	180 €
CD	600 €	300 €	180 €	120 €

1.500 €

## 9. Système de Chronométrage

La tribune est mise gratuitement à disposition des organisateurs des concours de CSO du GHO mais est dorénavant obligatoire.

### Pour toute autre location

Les 100 € de location par jour couvrent uniquement le prêt du matériel.

La location de la tribune est inhérente à celle du nouveau système de chronométrage, elle ne sera possible que sous la responsabilité d'une personne en ayant l'habitude.

### A charge de l'organisateur de

- Paiement via note de frais établie par le GHO,
- TRANSPORT du matériel sauf arrangement particulier
- Désignation et prise en charge des frais d'un chronométreur compétent qui installera et rangera le matériel,
- Faire « charger » les batteries en temps voulu faute de quoi le fonctionnement risque d'être défectueux !

Chacun devant apporter toute l'attention nécessaire à ce matériel : mettre les cellules ou baffles à l'abri durant la nuit, les protéger pendant l'arrosage des pistes, ranger le matériel en toute sécurité ... C'est à dire le gérer en « bon père de famille » pour le bien de tous les utilisateurs !

## 10. Limitations d'organisation

Des limitations minimales ont été posées afin d'éviter des journées de concours inintéressantes et des pertes financières exagérées, les nombres sont calculés à la clôture des inscriptions.

CSO régional : moins de 90 = concours annulé ; entre 90 et 120 = si concours maintenu, pas de retour organisateur.

CSO Com 3 : moins de 120 = concours annulé ; entre 120 et 150 = si concours maintenu, pas de retour organisateur.

CD : moins de 50 reprises = concours annulé.

Des limitations maximales par journée et par piste ont été posées afin d'éviter des concours trop chargés ce qui nuit à la qualité de l'organisation, pour chaque concours, la limitation est indiquée dans l'avant – programme et sur equibel ce qui bloque les inscriptions via equibel dès que le nombre y est atteint :

CSR & CS Circuit J.C. : 300 / jour et par piste CSC3 : 350 avant wild cards / jour et pas piste.

## 11. Nombre de concours organisables par saison

Nous limitons le nombre de CS Com 3 à 16 - 18.

## 12. Défraiement du déplacement des officiels ou chargés de mission

Le remboursement kilométrique appliqué est de 0,3 €. Le forfait de bouche 20 €. Sur note de frais pour les chargés de mission.

Une avance de 50 € pour les officiels / 60 € pour le Présidents de jury sera distribuée par journée de prestation.

## 13. Gains des cavaliers : les cavaliers classés dans les épreuves avec grille de prix DOIVENT venir réclamer leur prix auprès du secrétariat du concours, celui – ci restant accessible 30 minutes après la fin de la dernière épreuve de la journée. Les gains ne peuvent être réclamés au secrétariat du GHO une fois le concours clôturé.

## 14. Comment gérer les défauts de licence ou d'immatriculation – Hors Classement ?

Quant une paire est – elle indiquée **Hors Classement** ou **INTERDITE** ?

Au GHO, mise HC (administrative) pour tout « NOK » ou raison « de terrain »

<b>Rappel – Participation « Hors Classement »</b>	
Les cavaliers ont la faculté de pouvoir participer « Hors Classement »- sauf dans les épreuves de championnats et grands prix - aux conditions suivantes	
<b>1° Inscription à l'avance</b>	
a – Le cavalier participant « Hors Classement » doit l'indiquer sur le document ad hoc.	
b – Ce cheval sera « Hors classement » pour toute la durée du concours	
<b>2° Le cavalier montant « hors classement » ne participe pas au barrage ni à la distribution des prix. De même, il ne prend aucun point pour le classement au challenge.</b>	
<u>Licence pas encore en ordre</u> :	<b>Ne peut participer</b>
défaut de paiement	Sauf si paiement immédiat ou présentation de la preuve de paiement
<u>Licence pas encore en ordre</u> :	<b>Doit rester HC</b>
défaut de document	Sauf document remis sur place
<u>Immatriculation FRBSE</u> : absence (n° non communiqué par le secrétariat)	<b>Doit rester HC</b>
	Sauf présentation de la <u>carte FRBSE</u> ou mise en ordre sur place
<u>Immatriculation FRBSE</u> : non payée	<b>Doit rester HC</b>
	Sauf si paiement immédiat ou présentation de la preuve de paiement
<u>Immatriculation GHO</u> pour des épreuves communautaires 3	<b>Doit rester HC</b>
	Sauf doc et paiement sur place de l'immatriculation FRBSE
<u>Licence TROP « haute »</u>	<b>Doit rester HC</b>
<u>Licences autorisées</u>	Sauf Jeune Cheval (4 ans et 5 ans) dont l'âge est attesté par <u>l'immatriculation FRBSE</u>
70 : « 02 »	90 - 100 et 110 pour J16
80 : « 02 » (rég) ou « 02 »-J03-J06 (Po-C3)	90 et 100 pour I3 -I5
90 – 95: J03 – J06	90 pour J08 - I5
100 : J03 → J15 sauf J13	
105 - 110 : J03 → J15	
115 - 120 : J03 → J16	

Cavalier D-C 03 (= pas J03) En CSO, peut être considérée comme J02 si pas utilisée dans ép. Com3	Cavalier montant ép 70 + 80 ou po70 et po80 : <b>OK</b> car licence considérée comme « 02 »  Cavalier montant ép 80 (« 02 ») et 90 : <b>HC</b> en 80 car licence considérée comme J03 Cavalier montant ép 70 et 100 : <b>HC</b> en 70
Cavalier D03 En CSO, peut être considérée comme J03 uniquement si 1 <sup>er</sup> degré réussi	<b>Ne peut participer en ép 90 &amp; +</b> Sauf si réussite du 1 <sup>er</sup> degré
<b>ATTENTION : INTERDIT de participer</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ ABSENCE DE LICENCE</li> <li>○ LICENCE L01 sauf combiné</li> <li>○ LICENCE « 02 » dans des ép. Communautaires (90 et +, circuit)</li> </ul>	Pour certains challenges ou sélections, les licences concernées peuvent être moins nombreuses que celles autorisées pour les épreuves.

15. Il sera demandé aux organisateurs **de Grand Prix ou Petit Grand Prix** de s'engager, par écrit, à payer les 250 € (minimum) / 125 € (minimum) de prix supplémentaires.
16. **Immatriculation**  
L'immatriculation à vie (document téléchargeable sur [www.equibel.be](http://www.equibel.be) coût fixé par la FRBSE : 100€ / ou 75 € via [www.equibel.be](http://www.equibel.be)) est exigée dès 90 cm en CSO et le niveau 0 en CD.  
Pour toutes autres catégories, en l'absence d'immatriculation FRBSE, l'immatriculation régionale (= FRBSE NON payante) est nécessaire (document et 5€ lors de la première identification si celle – ci est effectuée via le secrétariat GHO).  
Aucune immatriculation n'est demandée pour les Combinés.
17. **Les inscriptions non introduites via [www.equibel.be](http://www.equibel.be)**  
Pour les épreuves « 02 » : Une pénalité de **2 €** sera ajoutée au montant de l'engagement pour toute inscription non effectuée via [www.equibel.be](http://www.equibel.be).  
Pour les autres épreuves: Une pénalité de **4 €** sera ajoutée au montant de l'engagement pour toute inscription non effectuée via [www.equibel.be](http://www.equibel.be).  
Non applicable aux inscriptions sur place et aux combinés.
18. **Date clôture des inscriptions**  
Pour un concours se déroulant le week end, la clôture des inscriptions via equibel sera le mardi minuit sinon pour tout autre type d'inscription : le lundi minuit.
19. **Le remboursement du montant des engagements** pour non – participation n'est envisageable que sur présentation d'un certificat médical ou vétérinaire le jour du concours et reste soumise à l'appréciation du Président de jury de terrain (refus pour récidives, ...) renvoyé au secrétariat accompagné du document disponible **POUR LE LUNDI SUIVANT LE CONCOURS**.
20. **Composition des jurys de terrains des CSO (arrangement particulier)**  
Un courrier de demande des disponibilités sera envoyé à un maximum de juges LEWB et les équipes seront composées sur base de la liste des disponibilités communiquées.  
L'invitation d'un juge VLP ou étranger est toujours possible.  
Comme en 2014, les équipes seront diminuées d'une personne par rapport à 2013, le secrétariat restera composé de 2 membres, l'un d'eux participera à la tribune en tant que secrétaire (gestion des bons de jury) ou speaker en fonction de l'organisation par le Président du jury, dès que le travail du secrétariat pour le lancement du concours est terminé et que l'affluence à la confirmation diminue.

21. **Les concours de sélection du Pony Trophy** seront cette année tous les CSR .  
 Une paire reçoit des points pour ses participations dans TOUTES les classes. A la fin, seuls les résultats des deux plus hautes catégories seront pris en compte pour la sélection.  
 Tous les cavaliers ayant pris le départ dans une épreuve du Challenge obtiendront 5 points (même les éliminés).
- Attribution des points durant la saison:**  
 1<sup>er</sup> = 50 pts  
 2<sup>ème</sup>=48 pts On retire 1 point par classé jusqu'au 10<sup>ème</sup> classé.  
 3<sup>ème</sup>=47 pts...  
 ...10<sup>ème</sup> = 40 pts  
 11<sup>ème</sup> = 35 pts A partir du 11<sup>ème</sup>, on retire 5 points par place.  
 12<sup>ème</sup> = 30 pts  
 A partir du 17<sup>ème</sup> = 5 pts
22. **Puce électronique** : le contrôle de l'identification n'est pas de notre ressort, tout au plus pouvons nous utiliser un lecteur pour vérifier l'identité du cheval si le numéro de puce est connu via le [www.equibel.be](http://www.equibel.be).
23. **Service de secours**  
 Les cercles organisateurs qui souhaitent employer un poste de secours fourni par le service ambulancier avec lequel le GHO a passé un accord, bénéficieront de ce service pour au maximum les 50 % du montant facturé au GHO. Le GHO n'a aucune responsabilité quant à la qualité des prestations.
24. **Wild Cards en CSO**
- I. Ces cartes permettent à un organisateur, pour des raisons commerciales, d'inviter des cavaliers à s'inscrire le jour même de son concours ; chaque organisateur a le droit d'attribuer **des wild cards** limitées au total à 20 parcours supplémentaires, avec obligation d'en avertir le président de jury.
  - II. Les **épreuves** concernées par ces wild cards sont pour 2015 , ... sans modification), les épreuves I10 et I20-5 des Com 3.
  - III. L'autorisation d'engagement avec wild card est délivrée par le président de terrain pour autant que la paire cavalier / cheval présentée par l'organisateur **réponde aux critères de participation de l'épreuve** (type de licence, gains et immatriculation du cheval)
  - IV. Chaque wild card est attribuée à **titre personnel à un cavalier identifié**, qui peut en user avec quatre chevaux au maximum ; **un changement de cavalier est donc interdit**.
  - V. Les cavaliers bénéficiant de cette facilité doivent **s'inscrire et régler le montant** des engagements **AVANT le début des épreuves choisies**, 30 minutes avant, afin d'être portés sur les listes de départs, au même titre que les autres concurrents ; ils seront dispensés de l'amende concernant les engagements sur place.
25. **Procédure de désignation des membres effectifs** (en application de la modification de nos statuts en 2021)  
 Chaque année au lendemain de l' A.G. (prévue dans le cours 1<sup>er</sup> semestre de l'année) les critères seront appliqués aux cercles en ordre d'affiliation, sur base du calendrier sportif des 2 années précédentes, de l'agenda LEWB des passages de brevets des 2 années précédentes et du relevé effectué dans le programme d'encodage des licences de la LEWB ou 31 décembre de l'année précédente.(equidata ou version postérieure).  
 Dans les 5 jours ouvrables, les cercles remplissant les critères seront avertis de leur statut de membres effectifs de notre asbl par courrier (poste ou mail) avec la possibilité de renoncer à cette désignation par retour de courrier dans les 5 jours ouvrables. A l'issue de ce délai, la liste des membres effectifs sera publiée sur le site [www.gho.be](http://www.gho.be) et communiquée à la LEWB.